

/ GrDF, UN INTÉRRESSEMENT 2012 QUI N'EST PAS À LA HAUTEUR DES ENJEUX

mars 2013

FO ÉNERGIE ET MINES SIGNATAIRE DE L'ACCORD D'INTÉRRESSEMENT 2011 – 2013, A ÉTÉ SOUCIEUSE DE LA BONNE APPLICATION DE CET ACCORD DANS L'INTÉRÊT DE L'ENSEMBLE DES SALARIÉS DE GRDF.

DEPUIS LE 19 MARS, LES SALARIÉS SONT INVITÉS À PLACER L'INTÉRRESSEMENT 2012 SUR LE PLAN ÉPARGNE GROUPE ET/OU LE PERCO.

FO Énergie et Mines s'interroge sur les raisons de la non-atteinte du critère spécifique gaz ayant pour conséquence la baisse de la rémunération de l'intéressement GrDF pour cette année.

En effet, la Directrice Générale avait indiqué clairement au travers de la politique industrielle que la sécurité industrielle serait un axe fort devant déboucher impérativement sur la réduction des dommages aux ouvrages avec fuite.

FO Énergie et Mines constate que les intentions de la Directrice n'ont pas été suivies d'effet. Ne mettant pas les moyens à la hauteur de ses ambitions, c'est le personnel qui le paie chèrement avec le montant de sa prime d'intéressement revu à la baisse.

FO Énergie et Mines note que la révision de la réglementation renforçant le préventif et le coercitif vis-à-vis des exploitants, des entreprises et des maîtres d'ouvrages n'a pas produit les effets attendus concernant les dommages aux ouvrages.

FO Énergie Mines rappelle que l'intéressement fait partie de la rémunération périphérique des salariés de GrDF et réduire son montant impacte lourdement le pouvoir d'achat des Électriciens et des Gaziers qui ont déjà été pénalisés par une progression de leur salaire national inférieure à l'inflation en 2012.

FO Énergie et Mines condamne le fait que le personnel soit pénalisé via cette partie de la rémunération périphérique qu'est l'intéressement, alors qu'ils ne sont que des contributeurs (la création de surveillants de travaux n'étant pas d'actualité). Le personnel ne peut être tenu responsable des choix politiques et des processus mis en place par GrDF dans le domaine de la prévention et de la communication sur les dommages sur ouvrages commis par des tiers.

Encore une fois, cet exemple démontre que, bien que la rémunération périphérique rentre dans le pouvoir d'achat des salariés des IEG, il n'en demeure pas moins qu'elle reste variable, et surtout, qu'elle ne doit pas être la composante principale de la rémunération.

C'est pourquoi **FO Énergie et Mines se bat** pour l'augmentation du salaire.

FO Énergie et Mines revendique :

- une évolution significative du Salaire National de Base (SNB)
- une augmentation des taux de reclassements et d'avancements.

**FO Énergie et Mines appelle les salariés des IEG
à participer massivement à la journée d'action du 28 mars prochain.**

AVANÇONS
sur l'essentiel
PROTEGEONS
l'indispensable